

# METROPOLE DE LYON

## MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H)

### CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DE MONUMENTS HISTORIQUES

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Du lundi 28 février 2022 à 9 heures au mardi 5 avril 2022 à 16 heures**

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 31 janvier 2022, le Président de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique unique les projets de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon et de création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques, pour une durée de 37 jours consécutifs à partir du lundi 28 février 2022 à 9 heures jusqu'au mardi 5 avril 2022 inclus à 16 heures.

Le projet de modification n° 3 du PLU-H a pour objectif :

- de renforcer l'intégration dans le PLU-H des enjeux sociaux et environnementaux auxquels la Métropole doit faire face, en allant plus loin dans la traduction réglementaire et territoriale d'orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- d'intégrer l'actualisation de la politique de l'habitat,
- d'intégrer les évolutions des projets opérationnels et d'aménagement et leur «gestion courante» (grands projets d'intérêt métropolitain, projets d'intérêt intercommunal à l'échelle du bassin de vie, projets des communes),
- d'ajuster certaines règles du nouveau document suite à leur application lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Les modifications sont réparties sur l'ensemble des communes de la Métropole de Lyon.

Conformément aux dispositions de l'article L 621-31 du code du patrimoine, l'enquête publique du projet de création des PDA de monuments historiques se déroulera de manière concomitante à l'enquête publique relative à la modification n° 3 du PLU-H. 50 monuments historiques sont concernés par ce projet de création des PDA, répartis sur 18 communes et 7 arrondissements de la Ville de Lyon.

Par décision du Tribunal administratif de Lyon n° E21000153/69 en date du 24 novembre 2021, une commission d'enquête a été désignée, présidée par monsieur Daniel Derory, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, monsieur Roland Dassin, retraité, fonctionnaire du ministère de l'écologie et du développement durable, madame Karine Buffat-Piquet, conseil en environnement, aménagement et urbanisme, monsieur Jean-Pierre Bionda, retraité, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et monsieur Philippe Bernet, retraité, ingénieur ECAM.

Ont été désignés en qualité de membres suppléants de la commission d'enquête, monsieur Jean-Louis Baglan, retraité, ancien directeur académique de l'éducation nationale, et madame Laurence Lemaître, ingénieur agronome spécialisée en écologie et statistiques appliquées.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°. Les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront déposés et consultables par le public :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique (04.78.63.40.40),
- à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, ainsi que dans les mairies des 9 arrondissements de Lyon,
- dans les mairies des 58 autres communes de la Métropole de Lyon.

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mod3-pda-grandlyon>, ainsi que sur le site internet de la Métropole de Lyon : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com). Un poste informatique est mis à la disposition du public au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, des dossiers aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les mairies des communes et arrondissements de la Ville de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences physiques tenues par un membre de la commission d'enquête,
- lors des permanences téléphoniques tenues par un membre de la commission d'enquête,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod3-pda-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : [mod3-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr](mailto:mod3-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr),
- en les adressant par écrit à monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/mod3-pda-grandlyon>.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par lesdits dossiers. Les entretiens au cours des permanences physiques et téléphoniques seront limités à 20 minutes environ.

Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid, l'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires mises en œuvre par la Métropole, les communes et les arrondissements de la Ville de Lyon, dans le cadre des exigences réglementaires en vigueur au moment de l'enquête. En particulier, le public aura à respecter strictement les gestes barrières, notamment le port du masque. Le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois (au maximum deux personnes venues ensemble).

Les permanences physiques se dérouleront en deux parties : une première sur rendez-vous obligatoire, que le public pourra prendre sur le site <https://www.registre-numerique.fr/mod3-pda-grandlyon>, et une seconde sans rendez-vous à :

**Du lundi 28 février au samedi 5 mars 2022**

- l'Hôtel de Métropole, le lundi 28 février 2022 de 9h30 à 12h30
- la Mairie de Vernaison, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 de 14h à 17 h
- la Mairie d'Ecully, le mercredi 2 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Meyzieu, le jeudi 3 mars 2022 de 14h à 17h
- la Mairie de Caluire-et-Cuire, le vendredi 4 mars 2022, de 8h30 à 11h30
- la Mairie de Lyon 5<sup>ème</sup>, le samedi 5 mars 2022, de 9h à 12 h

**Du lundi 7 mars au vendredi 11 mars 2022**

- la Mairie de Saint-Fons, le lundi 7 mars 2022, de 15h30 à 18h30
- la Mairie de Quincieux, le mardi 8 mars 2022, de 9h à 12h
- la Mairie de Saint-Genis-Laval, le mercredi 9 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Collonges-au-Mont-d'Or, le mercredi 9 mars 2022, de 14h à 17h
- la Mairie de Villeurbanne, le jeudi 10 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Lyon 7<sup>ème</sup>, le vendredi 11 mars 2022 de 13h30 à 16h30

**Du lundi 14 mars au samedi 19 mars 2022**

- la Mairie de Bron, service urbanisme, direction de la cohésion et du développement urbain, 152 bis avenue Franklin Roosevelt, le lundi 14 mars 2022 de 8h30 à 11h30
- la Mairie de Genay, le mardi 15 mars 2022 de 15h30 à 18h30
- la Mairie de Lyon 4<sup>ème</sup>, le mercredi 16 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Décines-Charpieu, mairie annexe, pôle cadre de vie et aménagement du territoire, 2-4 rue Marcelin Berthelot, le jeudi 17 mars 2022 de 14h à 17h
- la Mairie de Pierre-Bénite, le vendredi 18 mars 2022 de 13h30 à 16h30
- la Mairie de Rillieux-la-Pape, le samedi 19 mars 2022 de 9h à 11h30

**Du lundi 21 mars au samedi 26 mars 2022**

- la Mairie de Saint-Priest, le lundi 21 mars 2022 de 14h à 17h
- la Mairie de Tassin-la-Demi-Lune, le mardi 22 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Limonest, le mercredi 23 mars 2022 de 13h30 à 16h30
- la Mairie de Lyon 8<sup>ème</sup>, le jeudi 24 mars 2022 de 16h à 19h
- la Mairie de Marcy-l'Etoile, le vendredi 25 mars 2022 de 10h à 13h
- la Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon, le samedi 26 mars 2022 de 9h à 11h30

**Du lundi 28 mars au samedi 2 avril 2022**

- la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>, le lundi 28 mars 2022 de 14h à 17h
- la Mairie de Vaulx-en-Velin, direction du développement urbain, service urbanisme, 15 rue Jules Romains, le mardi 29 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Francheville, le mercredi 30 mars 2022 de 9h à 12h
- la Mairie de Vénissieux, le jeudi 31 mars 2022 de 11h à 14h
- la Mairie de Fontaines-Saint-Martin, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 de 14h30 à 17h30
- la Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le samedi 2 avril 2022 de 9h à 12h

**Du lundi 4 avril au mardi 5 avril 2022**

- la Mairie de Villeurbanne, le lundi 4 avril 2022 de 9h à 12h
- l'Hôtel de Métropole, le mardi 5 avril 2022 de 13h à 16h

Les permanences téléphoniques se dérouleront obligatoirement sur rendez-vous :

- le lundi 14 mars 2022 de 17h à 20h,
- le mardi 22 mars 2022 de 17h à 20h,
- le jeudi 31 mars 2022 de 17h à 20h,
- le lundi 4 avril 2022 de 17h à 20h.

À l'issue de l'enquête publique unique, les projets de modification n° 3 du PLU-H et de création des PDA de monuments historiques, éventuellement modifiés pour tenir compte du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis à l'approbation du Conseil de Métropole de Lyon.

Les projets soumis à enquête publique unique ont été élaborés par la Métropole de Lyon. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Eric Sbrava, responsable du service Planification de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com),
- à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>, ainsi que dans les mairies des 9 arrondissements de Lyon,
- dans les mairies des 58 autres communes de la Métropole de Lyon,
- à la Préfecture du département du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, située 106 rue Pierre Corneille à Lyon 3<sup>ème</sup>.

Ils seront également disponibles sur le site internet de la Métropole : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la Métropole de Lyon

**Bruno BERNARD**

